



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 059-215901125-20240411-D24_2024-DE

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Politique de la ville

DELIBERATION
2024/ N°24

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Abstentions : 29

DATE D’AFFICHAGE
Le 05 avril 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 05 avril 2024

OBJET:

**Programmation politique de
la ville 2024**

L’an deux mil vingt quatre, le Onze avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente Haut sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe.

Conseillers ayant donné procuration :
M. LEGRAND Francis, procuration M. BROGNIET Patrick

Mme GILSON Emmanuelle,
Mme. BELABDLI Angélique,
Mme PAGLIA Sylvia,
Mme VANDEPUTTE Valérie,
Mme CANIAU Nathalie,
M. JEZEK Christophe,

Absents excusés :
M. BECOURT Julien, M. MUSY Frédéric.

Absents :
Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques.

Considérant que la municipalité est engagée dans le contrat de ville pour les habitants issus des quartiers prioritaires, et qu’elle souhaite procéder au développement d’activités qui s’appuient sur les objectifs du Plan Territorial de Cohésion Sociale porté par la communauté d’agglomération de Valenciennes Métropole pour la période de 2024-2030,

Considérant que le contrat de ville vise à lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales. Il doit garantir aux habitants des quartiers défavorisés l’égalité réelle d’accès aux droits, à l’éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.

La ville souhaite répondre à l’appel à projet 2024 dans le cadre de la programmation politique de la ville par la mise en place de deux actions :

	Coût ville	Coût Etat	Coût TFPB	Participation association	Coût total
« Les différences »	1410,87	4516	1127,49		7054,36
« Ateliers Jeunes - Rencontre Familiale »	2000	6800		1200	10000
Total	3410,87	11316	1127,49	1200	17054,36

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

- Dans le cadre de la programmation politique de la ville 2024, le projet « Les différences » vise à travailler l’expression à travers la réalisation d’ateliers de sensibilisation sur le regard et les représentations autour d’un support Mangas.

Le cout global de l’action est estimé à 7054,36 €, l’état est sollicité à hauteur de 4516 €

- L’association Média Jeunesse a déposé un projet « Ateliers Jeunes- Rencontre Familiale », visant à travailler la parentalité au travers de la construction d’un projet entre parents et adolescents issus du quartier Thiers.

L'Etat a été sollicité à hauteur de 8000€, et après arbitrage budgétaire, à hauteur de 6800€. La ville est sollicitée à hauteur de 2000€. La ville versera un travail collaboratif de construction de projet, tel qu'il est demandé par l'Etat, la CAVM et la commune, est mis en place.

Considérant l'avis favorable de la commission politique de la ville du 3 Avril 2024

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- De valider le projet déposé dans le cadre de la programmation politique de la ville 2024
- D'inscrire les dépenses imputées pour la ville sur le budget 2024
- D'autoriser Mme le Maire à déposer ces demandes de subventions auprès de l'état
- D'autoriser Mme le Maire à signer toute convention afférente aux différents partenaires du projet

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,
Le Maire,

S. DUHAMEL.

Signée le 12/04/24
Transmis en préfecture 15/04/24
Publié sur le site le 16/04/24